



Retraits sur salaire, pressions et menaces de licenciements contre les malades et accidentés... ... la CGT porte plainte.

Retraits sur les salaires de juillet 2014, avril et mai 2015.

- Une petite mise au point...

Pour les mois de juin 2014, avril et mai 2015, la direction de TMMF a déposé des dossiers de "formation pour activité partielle" : 20H de formation en juin 2014, 10H en avril 2015 et 5H pour mai 2015. Cela concerne + de 2500 salariés. **Personne n'a eu ces formations fantômes, mais TMMF a touché pas loin de 1 million d'euros de l'UNEDIC avec l'accord du gouvernement, de la direction régionale du travail...**

C'est d'autant plus scandaleux que les actionnaires de Toyota, avec 16,7 milliards d'euros de bénéfices cette année, et 12 milliards l'an dernier, n'ont pas besoin de cet argent public.

C'est scandaleux aussi car cela se passe au moment même où le gouvernement s'attaque aux chômeurs, réduit leurs droits et augmente les contrôles et les tracasseries contre les plus pauvres.

Les représentants locaux de l'Etat savent que les formations n'ont pas eu lieu, car nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises... mais ils ont payé Toyota les yeux fermés et les oreilles bouchées !

- Le beurre, l'argent du beurre, et plus encore !

Les heures de formations, même bidons, donnent droit à moins de cotisations pour les salariés, donc une paie en net un peu plus élevée, normalement et légalement...

Mais il n'y a rien eu de normal, car TMMF s'est accaparé notre argent, en faisant des retraits sur salaires : autour de **45 euros en juillet 2014, 25 euros en avril 2015 et 12 euros en mai 2015 !**

TMMF utilise le même système pour récupérer notre argent sur les IJSS de la Sécurité Sociale quand on est malade. C'est aussi ce que la CGT va dénoncer prochainement au tribunal.

Pressions et menaces de licenciement contre les malades et ceux abimés par la vie ou le travail à l'usine.

On est tous concernés, car on va tous vieillir, on peut tous avoir une santé qui se fragilise, et le travail dans cette usine nous démolit tous, physiquement, mais aussi moralement !

En ce moment, la direction de TMMF multiplie les entretiens de retours pour tous ceux qui reviennent d'arrêts de travail pourtant justifiés.

En faisant cela, elle augmente les pressions, les menaces.

Nous avons récupéré des documents internes à TMMF qui prouvent que ces entretiens de retour sont en réalité une étape dans une procédure graduelle pour licencier ceux qui seraient "trop malades" au goût de la direction. **Nous avons transmis ces documents à l'inspection du travail.**

Ce qui se passe est grave. **Car dans les mois qui viennent, les "lois Macron" vont, entre autres choses, permettre aux patrons de licencier bien plus facilement les travailleurs inaptes**, en supprimant la possibilité d'être "apte avec réserves", et d'avoir ainsi des aménagements de postes de travail.

Ici, à TMMF, cela voudrait dire que les travailleurs déclarés MRP2 ou MRP3 pourraient être déclarés inaptes au bon vouloir de la direction, et licenciés... si on se laisse faire !

Pour se protéger, on ne pourra pas compter sur les gouvernements, car c'est eux qui ont aggravé les lois qui permettent aux patrons de licencier des travailleurs en fonction de leur santé !

Et les démarches juridiques que nous allons entamer ne peuvent pas tout régler... car les lois ne défendent guère les travailleurs, elles sont faites pour les patrons !

La réalité, c'est que les salariés ne pourront compter que sur leur propre force collective, leurs mobilisations... quand on s'arrête de travailler, tout s'arrête !

Soit on trouvera bientôt le moyen de se défendre les uns les autres, soit on se fera virer les uns après les autres dès qu'on n'est plus suffisamment exploitable.



Ci dessous :

Le courrier que la CGT Toyota a adressé à la direction de TMMF le 21 mai 2015.

Suite à ce courrier, la direction a organisé une autre rencontre avec la CGT, le jeudi 28 mai dernier.

Lors de cet entretien, la direction a confirmé son intention **de ne pas rembourser** les retraits sur salaires, et a aussi juré la main sur le coeur que les entretiens de retours d'arrêts maladie justifiés n'étaient pas des pressions contre les salariés, et que les documents en possession de la CGT étaient "des vieux documents".

La direction a aussi juré qu'il n'y avait aucun licenciement pour arrêts maladie... sauf qu'une heure après cet entretien, un ouvrier en qualité nous contactait pour avoir du soutien : après plusieurs "entretiens de retours", il a reçu un courrier le 14 avril pour lui reprocher ces arrêts de travail pourtant justifiés... et il vient de recevoir une convocation pour un entretien le 10 juin en vue d'un licenciement !



Nous n'avons pas pu "croire" en la "bonne foi" de la direction, et nous avons officiellement demandé à l'inspection du travail, le 29 mai, de venir enquêter, de dresser un rapport.

C'est après cela que nous porterons ces 2 affaires devant les tribunaux.

Nous allons essayer d'obtenir le remboursement des retraits de salaires (juillet 2014, avril et mai 2015) pour tous les salariés concernés, et de faire cesser les pressions et les menaces de licenciements contre les malades, ce qui concernent tout le monde.

Syndicat CGT Toyota
ZI n°9 BP 16 59264 ONNAING
cgt.toyota@live.fr
Eric PECQUEUR
Secrétaire général du syndicat CGT Toyota

Le 21 mai 2015

A l'attention de Monsieur Benoit CHAMBON
Directeur des Ressources Humaines
T.M.M.F. ZI n°9 BP 16
59264 ONNAING

Objet : Constat de désaccord et actions juridiques.

Monsieur le Directeur,

Le 18 mai, suite à notre demande, Monsieur FAYOL, Manager Administration du Personnel et Juridique, accompagné d'une spécialiste, ont reçu la CGT représentée par Edith Weisshaupt et Eric Pecqueur dans le cadre de l'accord du 2 septembre 2014.

Il apparaît, malgré les explications qui ont pu nous être données, qu'un sérieux différent persiste au sujet des retraits sur salaires effectués sur les fiches de paie de juillet 2014 et d'avril 2015 pour l'immense majorité des salariés de l'usine, en lien direct avec ce que nous désignons sous la rubrique allocation pour formation activité partielle. Et il semblerait que vous vous apprêtez à faire à nouveau des retraits sur salaires sur la paie de Mai 2015.

De plus, nous vous avons signalé être en possession de documents internes prouvant qu'à travers les entretiens que vous organisez à chaque retour des salariés après un arrêt de travail pour maladie, vous mettez en place en réalité des procédures graduelles de licenciement.

Nous vous avons demandé lors de cet entretien de revoir vos positions. Vous les avez maintenues.

Comme nous vous l'avions indiqué le 18 mai, nous sommes donc dans l'obligation d'engager des démarches officielles pour tenter de rétablir les salariés dans leurs droits d'une part par les remboursements des retraits sur salaires, et de faire cesser ce que nous considérons comme des pratiques illégales avec les menaces de licenciement contre les salariés malades.

Nous sommes évidemment disposés à stopper ces démarches si nous parvenons d'ici la saisine des tribunaux ou du Procureur de la République à un accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT Toyota
Eric Pecqueur
Secrétaire Général du Syndicat



Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
Olivier FROMONT 06 03 81 86 59 (Weld. Eq. Jaune)
Michaël DURUT 06 51 89 04 24 (Log. Eq. Jaune)
Salvatore ADDIS 06 63 01 59 08 (Log Eq Jaune)
Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq Jaune)
Régis GUERY 06 22 60 95 31 (Ass. Eq Verte)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

ou par mail : cgt.toyota@live.fr



Site internet de la CGT Toyota : www.cgtoyota.fr

et sur Facebook : La CGT Toyota Onnaing